



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 3 Avril, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CHIBRAC - GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS
– PROUILHAC – PUJO – QUINTANO – QUISSOLLE – RECORIS - ZGAINSKI

Mesdames – BETTON - BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU – REMIGI –
SILVESTRE – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur CELAN à Monsieur DUCOUT
Madame ETCHEVERS à Madame SIMIAN
Madame HANRAS à Madame BOUTER
Madame PENARD à Monsieur BEYRAND
Madame MOREIRA à Monsieur ZGAINSKI

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BETTON est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BETTON qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 Mars 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2024 - DÉLIBÉRATION N° 2024/2/8.
Réf : 7.5.2

**OBJET : PLIE DES SOURCES – SIGNATURE DU PROTOCOLE D’ACCORD
RELATIF AU FINANCEMENT 2024 - AUTORISATION**

Monsieur QUINTANO expose,

Le Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi est un outil destiné à favoriser le retour à l’emploi durable ou l’accès à une formation qualifiante des personnes en situation d’exclusion professionnelle, en mobilisant les partenaires et entreprises.

Le PLIE s’adresse aux personnes

- en situation d’exclusion professionnelle durable
- cumulant plusieurs types de difficultés rendant leur insertion professionnelle compliquée
- non autonomes dans leurs démarches
- souhaitant s’engager dans une démarche de retour à l’emploi.

Afin de poursuivre l’action menée par le PLIE, il vous est proposé de signer un protocole d’accord pour 2024 fixant le montant de la subvention de fonctionnement à 33 471 €.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à 23 voix POUR (Monsieur GARRIGOU et Madame BOUSSEAU ayant quitté la salle et ne participent pas au vote)

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** le versement au PLIE des Sources, d’une subvention de fonctionnement de 33 471 € au titre de l’année 2024
- **Autorise** le Président à signer le protocole d’accord 2024 ci-joint.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



Le Président

LA SECRETAIRE DE SEANCE,



Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 12/04/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 15/04/2024

12/04/2024

Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l’Etat et de sa publication.



La participation financière de la collectivité territoriale s'établira comme suit :

ORGANISME	Subvention votée au Conseil Communautaire	1 ^{er} Acompte Janvier 2024	2 ^{ème} Acompte Avril 2024	3 ^{ème} Acompte Juillet 2024	Solde Octobre 2024
Communauté de communes Jalle Eau Bourde	33 471 €	8 367 €	8 367 €	8 367 €	8 370 €

Fait à Canéjan, Le Avril 2024

Les co-contractants :

Communauté de Communes JALLE EAU BOURDE

Le président de l'association du P.L.I.E. des Sources
Monsieur Bernard GARRIGOU

PLIE DES SOURCES
Chemin de la Plie, 28 - Cestas - 33600 PESSAC
Tél : 05 57 26 96 79 - Fax : 05 56 07 22 04
SIRET : 3301 276 433 600 24 - APE : 9003B

